



ZAN : ce qu'a promis Elisabeth Borne au Congrès des Maires

Lors de son discours de clôture au 104e Congrès des Maires et présidents d'intercommunalité de France ce 24 novembre, la Première ministre a déclaré avoir « entendu » les inquiétudes et la grogne des élus locaux face à l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) et son application concrète sur les territoires. Et reconnu la nécessité de « territorialiser » et « différencier » les objectifs fixés par la loi Climat et résilience pour répondre aux situations diverses.



© Bruno Lévy

Lors de la cérémonie de clôture du 104e Congrès des maires, la Première ministre a apporté des réponses aux élus locaux concernant la mise en œuvre du ZAN.

Décompte des grands projets d'envergure, ingénierie, fiscalité... les réponses apportées par Elisabeth Borne à la cérémonie de clôture du Congrès des Maires le 24 novembre 2022 satisfieront-elles les élus locaux, remontés notamment contre [les décrets d'application de la loi Climat et résilience](#) s'agissant de l'objectif ZAN ? A tout le moins, l'exécutif semble avoir pris en compte plusieurs de leurs revendications.

Grands projets d'envergure nationale

La première d'entre elles concerne la question du décompte - national ou régional - des grands projets d'envergure nationale (lignes à grande vitesse et grands projets d'infrastructure). La Première ministre a confirmé que **ces projets ne seront pas décomptés à l'échelle de chaque région mais bien à l'échelle nationale**. Ce qui permettra de « ne pas pénaliser les territoires concernés par leur implantation. La liste de ces grands projets sera arrêtée au premier trimestre 2023 ».

Autre sujet de crispation : le [décret du 29 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols](#). Ce texte, qui distingue concrètement les terrains artificialisés de ceux qui ne le sont pas, a suscité très tôt, dès la [phase de mise en consultation publique](#), de vives tensions au sein du bloc local. L'AMF a même déposé en juin [un recours devant le Conseil d'Etat](#), estimant que ces mesures réglementaires « accentuent les fractures territoriales en opposant les projets entre eux et sont contre-productifs ».

Nouvelle nomenclature plus lisible et opérationnelle



En réponse, le gouvernement adaptera « rapidement, en associant l'AMF, le décret relatif à la nomenclature de l'artificialisation, pour qu'il soit plus lisible et opérationnel ». Elisabeth Borne a également déclaré vouloir « **tenir compte des projets de renaturation** ».

Et « en cas de blocage à l'échelle d'un territoire, **des contrats entre l'État et le bloc communal doivent pouvoir être conclus pour trouver des solutions**. Notre but sera d'ajuster nos objectifs pour permettre un équilibre entre développement de projets d'intérêts majeurs et sobriété foncière. »

Accompagner les territoires ruraux

Pour les territoires ruraux, pour lesquels maintenir des constructions est indispensable pour faire vivre leurs villages, la Première ministre assure vouloir « **garantir que toutes les communes rurales puissent bénéficier d'une possibilité de construction**, en particulier lorsqu'elles ont peu construit par le passé ». Un « nouveau soutien en ingénierie à hauteur de 200 millions d'euros » par la Caisse des dépôts et consignations va également être débloqué afin d'accompagner ces communes en particulier.

Enfin, le gouvernement se dit prêt à **travailler main dans la main avec les élus locaux** pour faire évoluer la fiscalité locale pour mieux l'adapter aux exigences de sobriété foncière.

L'Union nationale des aménageurs (Unam) a aussitôt réagi, souhaitant que "ces avancées soient l'occasion de la mise en place d'une politique incitative au vertueux". Pour son président, François Rieussec, "**il est nécessaire de prendre en compte la nature des projets et leur performance environnementale et sociale, plutôt qu'une logique de comptabilité aveugle et contre productive**". Il ajoute qu'une "intégration des critères Carbone devra aussi rendre les dispositions compatibles entre elles".